AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2821
FR0011992700-FS0835

31 juillet 2020

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ATEME

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 juillet 2020 :

- M. Xavier Niel a déclaré avoir franchi directement en baisse, le 28 juillet 2020, le seuil de 5% du capital de la société ATEME et ne plus détenir directement aucune action de cette société ;

- la société par actions simplifiée NJJ Capital[1] (16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2020, le seuil de 5% du capital de la société ATEME et détenir 563 762 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et 4,56% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuil résultent de la cession hors marché par M. Xavier Niel de la totalité des 563 762 actions ATEME qu'il détenait directement au profit de la société NJJ Capital.

[1] Contrôlée par M. Xavier Niel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 10 500 751 actions représentant 12 358 640 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.